

POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX

POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX

Lieux d'accueil à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en situation de dépendance, les Points Autonomie Territoriaux (PAT) sont répartis sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

Pour qui ?

Les Points Autonomie Territoriaux sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement destinés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en situation de dépendance. Ils s'adressent également à leur entourage. Ils ont pour but d'aider ces publics à mieux vivre au quotidien.

Quels services ?

Les Points Autonomie Territoriaux ont pour missions :

- Informer et orienter :
 - *accueillir de façon personnalisée,*
 - *orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire,*
 - *conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie,*
 - *expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),*
- Évaluer et coordonner :
 - *évaluer les besoins à domicile,*
 - *élaborer des plans d'aide à domicile,*
 - *coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.*
- Suivre et accompagner :
 - *aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH)*
 - *constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.),*
 - *accompagner les démarches administratives,*
 - *suivre les plans d'aide à domicile.*
- Animer et développer la prévention :
 - *soutenir les proches aidants (psychologue, groupe de parole, etc.),*
 - *proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.),*
 - *organiser des conférences d'information et de sensibilisation,*
 - *favoriser les liens sociaux.*

Où trouver un PAT ?

Les 6 Points Autonomie Territoriaux et leurs antennes sont répartis sur l'ensemble du territoire Seine-et-Marnais